

## Élections : le curé Chapuis l'emporte



*Moyen de faire prêter serment aux Evêques et Curés aristocrates, en présence des municipalités suivant le décret de l'Assemblée Nationale.*

**1790 : le curé Chapuis est chargé d'annoncer les élections durant son prêche. Quatre ans plus tard, la loi du 11 prairial de l'an 3 le contraint à prêter serment à la constitution.**

**F**in juillet 1790, le conseil municipal de La Tour-du-Pin donne 12 000 francs pour installer salle d'assemblée, greffe, logements et prisons dans la maison et le clos des Récollets, actuelle place Antonin-Dubost.

Mais un grand désordre règne et rien ne permet de tenir la population dans « les limites d'une sage liberté ». Ainsi, le 30 juillet le conseil municipal se plaint du non-respect du règlement de police bien que déjà publié deux fois. On le publie et l'affiche une troisième fois sans aucun effet. Au mois d'août, nouvelles plaintes du conseil : « Il y a des abus, dommages aux clôtures, vols de fruits. La douceur avec laquelle on a fait appliquer le règlement devient de l'impunité. »

Ce sont peut-être ces désordres qui décident le maire, le sieur Coche, à démissionner prétextant de son grand âge et de sa surdité. En septembre, on élit à sa place André Picot, médecin à Charvin. C'était le moment de renouveler la moitié des officiers municipaux et les notables. Il fallait également remplacer le procureur de la commune, Laurent-Vincent Lhoste qui venait de mourir. Les élections se déroulent le 14 novembre. Hélas, l'ardeur est bien refroidie, puisque sur 418 électeurs inscrits, seuls 50 répondent à l'appel. C'est encore le curé Chapuis qui est élu président. L'accord est loin d'être parfait entre les différents membres de l'administration. Une grave crise municipale survient mais les registres conservés à la mairie

n'en disent rien. Quoi qu'il en soit, le maire Picot convoque le conseil le 19 novembre 1790 et donne sa démission. Il prétexte qu'il ne peut concilier ses fonctions de maire avec les soins qu'il doit aux malades. À son tour, le curé Chapuis explique « l'incompatibilité » de sa fonction de curé avec celle d'officier municipal. Il précise que « le peu d'accord qui règne entre la municipalité et le chef de la garde nationale, l'oblige comme ministre de paix, à donner sa démission, ainsi que celle de la place de président où l'ont élu les voix de la dernière assemblée ».

Devant ces oppositions, le secrétaire Gallet déclare cesser ses fonctions de secrétaire et quitte l'assemblée.

**JJB La Tour Prend Garde  
d'après L'abbé Martin**